

<p>JE M'ENGAGE : à ce que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier sur notre territoire de tous les droits constitutifs d'une humanité digne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ à veiller au respect des règles civiques élémentaires, afin de faciliter la vie des personnes en situation de handicap et au respect des différences de manière générale : non-discriminations, visibilité, mobilité ; ✓ à faire respecter le droit pour tous à pouvoir se soigner en veillant à l'accessibilité des lieux de soins ; ✓ à permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux lieux et aux activités sportives de la municipalité ainsi qu'à tous les lieux culturels, ceci en veillant à l'engagement de travaux de mise en accessibilité.
<p>JE M'ENGAGE : à ce que l'exercice de ces droits soit facilité par une politique locale volontariste en matière de Mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ à faire respecter, les facilités de circulation, de stationnement et d'utilisation de la voirie ; ✓ à favoriser le maillage des différents modes de transport sur le territoire élargi au moins à l'intercommunalité et si possible demander l'extension du zonage Mobibus ; ✓ à travailler de concert sur ce thème avec l'échelon Départemental et Régional.
<p>JE M'ENGAGE : à ce que en matière de logement, nous allions au-delà des restrictions de la loi ELAN</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ à veiller à la mise en place d'une politique réellement inclusive sur le territoire, en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les bailleurs sociaux (qu'ils soient issus du privé ou du public) ; ✓ à intégrer aux permis de construire déposés une clause accessibilité (dans le bâti et autour du bâti) et à refuser le quota des 20% de logements accessibles.
<p>JE M'ENGAGE : à avoir une politique volontariste en matière d'Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap dans la municipalité et dans les administrations dont la mairie a la tutelle ; ✓ à faire appel au travail du secteur protégé et adapté ; ✓ à inciter les entreprises qui s'implantent sur la commune à respecter l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire de la commune, grâce à une fiscalité attractive ou à des zones franches ; ✓ à insérer une clause "emploi des travailleurs handicapés" dans les marchés publics passés par la commune.
<p>JE M'ENGAGE : à ce que soit nommé un Référent Handicap dans mon équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ afin qu'il développe la commission communale d'accessibilité pour en faire un véritable outil de concertation et de co-construction ; ✓ afin qu'il apporte des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées ayant des difficultés financières et/ou ayant besoin de services d'aide de proximité et aux familles dont un des membres est en situation de handicap, dans le cadre de l'action sociale municipale ; ✓ afin qu'il veille à ce que la Commune soit un relais efficace auprès des autres collectivités qui interviennent sur le domaine du Handicap (Département par exemple) pour que les demandeurs ne soient pas dans des situations d'attente difficiles.

Ceci constitue un engagement moral, qui fera l'objet en cas d'élection d'un droit de suite de notre part

Date :

Signature :